

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] CODERST BFOR 11 janvier - questions complémentaires

Date :Tue, 16 Jan 2024 08:27:01 +0000

De :>

Bonjour,

Voici nos réponses complémentaires aux deux questions posées lors du CODERST auxquelles nous souhaitons apporter des compléments.

Il me semble que nous avons convenu que je vous les envoyais et que vous feriez suivre aux membres du CODERST, n'est-ce pas ?

Je vous souhaite une bonne fin de journée

Bien cordialement

Première question : La température annoncée de 55° du digesteur semble élevée, n'est-ce pas trop énergivore ?

Éléments de réponse :

- Il s'agit du régime de température classique pour la technologie de méthanisation retenue pour le projet BFOR, à savoir la voie sèche continue.
- Bien que la température soit plus élevée en comparaison au régime de température (~40°C) de la technologie de méthanisation la plus répandue, dite infiniment mélangée, la consommation énergétique globale reste similaire entre les deux technologies. En effet, la technologie voie sèche continue permet de méthaniser une ration avec un taux de matière sèche plus élevé et nécessite donc moins d'eau pour fonctionner. Le volume de digestion est alors plus compact, ce qui réduit le volume à chauffer et la surface de pertes d'énergie.
- Les besoins en chaleur du site CBFOR ont été évalués à environ 8% de l'énergie produite par la méthanisation.
- Ce besoin en chaleur sera satisfait par autoconsommation du biogaz produit (obligation réglementaire pour pouvoir bénéficier d'un mécanisme de soutien) ainsi que par récupération de la chaleur issue du compresseur biométhane présent sur le site.
- A noter qu'il est donc dans l'intérêt de CBFOR de réduire au maximum la consommation de chaleur du digesteur (via l'isolation notamment) car cela représente une perte d'opportunité pour la vente de biométhane : tout biogaz non autoconsommé pour chauffer le site est du biogaz que nous pouvons vendre.

Deuxième question : Comment s'assurer qu'il n'y aura pas de rejets de digestats ou de matières organiques dans l'environnement, qui pourraient notamment s'échapper via la noue d'infiltration qui n'est pas située dans la zone de rétention ?

Éléments de réponse :

- Tout déversement de matières organiques ou de digestats qui aurait lieu dans la zone de rétention serait contenu dans cette zone, dimensionnée pour réceptionner 12 000 m³ (soit le volume de la plus grosse cuve présente sur site : la cuve de stockage de digestat liquide).
- **Cette zone de rétention n'est pas reliée directement avec la noue d'infiltration.** Toutefois, en cas d'eaux pluviales propres trop importantes qui se seraient accumulées sur la surface compactée de la zone de rétention, une action manuelle et volontaire de pompage des eaux

vers la noue d'infiltration est prévue. Cette pratique de pompage manuel (en remplacement d'un système de vanne) est dorénavant systématiquement retenue sur les sites ENGIE BIOZ afin d'éviter toute possibilité de défaillance au niveau des vannes.

- Par ailleurs, en cas d'incendie sur le site, toutes les eaux d'extinction seront dirigées par un système de vannes vers un bassin de confinement. Ce bassin, de 840m³ a été correctement dimensionné selon le guide D9A (dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction) de juin 2020, rédigé par le ministère de l'intérieur, le ministère de la transition écologique, la Fédération française de l'assurance (FFA) et CNPP. La note de calcul est présentée en annexe 1 de l'étude des dangers. Les eaux collectées en cas de sinistre sur le site seront analysées et si besoin pompées et évacuées pour élimination par une société spécialisée.
- A noter que le bassin de confinement des eaux incendie se trouve dans la zone de rétention